

# COMMUNE DE SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2025

### DÉLIBÉRATION N° 2025-07-040

Nombre de membres en exercice : 26  
Nombre de membres présent(s) : 20  
Nombre de suffrages exprimés : 25  
Nombre d'absent(s) : 6  
Nombre de pouvoir(s) : 5

**Vote :**

Pour : 25  
Contre : 0  
Abstentions : 0  
Ne vote(nt) pas : 0

Le 3 juillet deux mille vingt-cinq, à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle du Colombier, sous la présidence de Monsieur Eric LARDON, Maire.

Date de convocation : 26 juin 2025

**Membres présents en séance :**

Eric LARDON, Alain THOLOT, Hélène DE SIMONE (arrivée à 20h20), Patrick AIVAZIAN, Charlotte DEGUIN, Antoine RODRIGUEZ, Marcelle DJOUHARA, Serge TRIOULEYRE, Christiane CLUZEL, Marc COMBETTE, Claude TOUILLOUX, Odile PHILIPPON, René MEASSON, Martine CHARLES, Henri CELLIER, Christelle PLUCHAUD, Margot SOLVIGNON, Florence CHEUCLE, Florence GAVARD, Anabel FOURNIER FAURE,

**Membre(s) absent(s) excusé(s) :**

Pierre PASQUIER, Arnaud DE MAZENOD, Marie-Pierre SEON, Stéphane VILLARD, Corinne VERDIER, Patrice BRAUD

**Membre(s) ayant donné un pouvoir :**

Pierre PASQUIER pouvoir à Serge TRIOULEYRE, Marie-Pierre SEON pouvoir à Florence CHEUCLE, Stéphane VILLARD pouvoir à Martine CHARLES, Corinne VERDIER pouvoir à Marcelle DJOUHARA, Patrice BRAUD pouvoir à Patrick AIVAZIAN

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 26, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un(e) secrétaire. Madame Florence CHEUCLE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Objet : ENTRETIEN DES LOCAUX SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES ET NETTOYAGE DE LA VITRERIE DES BATIMENTS MUNICIPAUX – MARCHE – APPROBATION**

Certifié exécutoire  
Transmis à la Sous-Préfecture de  
Montbrison  
le :

Publié ou notifié :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202566-20250703-2025-07-040-DE

Accusé certifié exécutoire

1 / 3 Réception par le préfet : 09/07/2025  
Publication : 10/07/2025

Lors de sa séance du 30 juin 2022, le conseil municipal a approuvé la passation d'un marché avec la société SAS INTER.NETT pour un montant de la tranche ferme de 32 793,08 € HT, soit 39 351,70 € TTC. Les prestations consistaient à nettoyer les locaux de l'école élémentaire (Mixte 1, 2 et 3).

Ce marché arrivant à échéance le 31 août 2025, il est nécessaire de lancer une nouvelle consultation.

En septembre 2023, la commune a signé un contrat avec la société SAS INTER.NETT pour l'entretien des locaux du Pôle Enfance Jeunesse pour un montant annuel de 20 914,08 € HT, soit 25 096,92 € TTC.

En complément, la commune signe chaque année un devis avec la société CLEAN42 pour le nettoyage de la vitrerie de l'ensemble des bâtiments communaux pour un montant de 6 210 € HT, soit 7 452,00 € TTC.

La totalité des prestations d'entretien s'élève donc à 59 917,16 € HT, soit 71 900,59 € TTC par an.

Afin de respecter le règlement de la Commande Publique, les besoins ont été redéfinis et harmonisés, concluant au lancement d'une nouvelle consultation, décomposée en 2 lots :

- Lot 1 : Entretien des locaux des bâtiments scolaires et périscolaires (hors école maternelle et vitrerie) ;
- Lot 2 : Nettoyage de la vitrerie de l'ensemble des bâtiments communaux.

Chaque lot fera l'objet d'un marché distinct attribué à un seul opérateur économique.

La consultation a été lancée le 5 mai 2025 avec un retour des offres fixé au 16 juin 2025. Six offres ont été reçues pour le lot 1 et trois pour le lot 2 :

Candidats du lot 1
Luce Groupe
Inter.Nett
Clean 42
Onet Services
Usinet
Sainté-Propreté

  

Candidats du lot 2
Inter.Nett
Clean 42
Onet Services

Ces 2 marchés sont conclus pour une période initiale d'un an à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025. Leur durée maximale est de 3 ans, soit jusqu'au 31 août 2028.

Au vu du rapport d'analyse des offres, la commission MAPA, réunie le 26 juin 2025, propose d'attribuer le marché à l'entreprise Inter.Nett, située à Saint Etienne, pour les deux lots, pour un montant de 52 100,04 € HT (lot 1) et 5 073,59 € HT (lot 2).

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres, décide de :**

- Attribuer le marché du lot 1 à la société SAS INTER.NETT pour un montant de 52 100,04 € HT par an ;
- Attribuer le marché du lot 2 à la société SAS INTER.NETT pour un montant de 5 073,59 € HT par an ;
- Préciser que les crédits seront prévus au budget 2025 de la commune ;
- Autoriser le maire ou son représentant à signer et exécuter le marché avec l'entreprise ci-dessus pour les montants indiqués, ainsi que les éventuels avenants à venir dans la limite de 10 % du montant du marché initial.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ, LE 7 JUILLET 2025**

**Le Maire,**

**Eric LARDON**



**Le Secrétaire de séance**

**Florence CHEUCLE**

